2019-04
DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

AR PREFECTURE
046-214600603-20190322-2019_04-DE
Reçu le 26/03/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2019
Convocation le 18 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt deux mars, à dix neuf heures et quarante et une minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Étaient présents: Messieurs Patrick AMAT, Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Charles HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIÉ et Jean-Louis VENDRIES, Madame Jocelyne ANDRIEU.
Étaient excusées: Christelle SOUQUES-MIAN et Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE qui donne procuration à Jocelyne ANDRIEU
Secrétaire de séance: Anthony HENRAS

TAUX DES TAXES

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes appliqués pour l'année 2018.

Il informe que depuis 2014 les taux n'ont pas changé et restent relativement élevés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-**DÉCIDE** de ne pas procéder à une augmentation des taux des taxes, ceux-ci restent donc inchangés, à savoir :

Taxe d'Habitation : 15.47%
Foncier non bâti : 163.50%
Foncier bâti : 20.21%

POUR: 10
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 22 mars 2019
Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 26/03/2019
Le Maire, Albert Castadot

MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC (46)

MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC (46)